

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

M. Weiner: Le député de York-Ouest demande des privilèges qui ne sont pas accordés aux autres Canadiens.

M. Marchi: Monsieur le Président, ce qui est écoeurant, c'est de ne pas répondre à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je crois avoir dit aux députés de tous les partis qu'il conviendrait d'utiliser des termes plus conformes à la tradition de la Chambre. J'espère que le député de York-Ouest a une très bonne question à poser.

M. Marchi: Monsieur le Président, je n'ai pas à m'excuser de présenter des instances au gouvernement, mais lorsqu'il existe une deuxième loi, lorsqu'on exécute des ordres pour le contourner, alors on agit de façon irrégulière et écoeurante. Je mets le député au défi de me prouver que j'ai commis une irrégularité au cours de la semaine.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande au député de York-Ouest de poser sa question.

LES ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE MINISTÈRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je reviens au premier ministre qui ne répond pas aux questions. On ne fait qu'accroître les problèmes en prétendant qu'ils n'existent pas. Étant donné qu'il y a eu l'affaire John Quigley, une pétition signée par 7 000 employés contre le sous-ministre, des gens qui ont tripoté le courrier émanant du ministère . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. Tobin: Si vous la fermiez un peu là-bas, on pourrait peut-être vous poser une question.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande au député de York-Ouest de terminer sa question.

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais savoir ce qui se passe au ministère de l'Immigration. Le gouvernement va-t-il prendre des mesures spéciales pour remettre les choses en ordre de façon à redonner confiance aux Canadiens dans la politique de l'immigration et dans un gouvernement qui perd l'appui de ceux qui ne sont pas assez naïfs pour croire qu'on ne fait pas deux poids, deux mesures en l'occurrence? Plus vite une enquête publique sera déclenchée, mieux cela vaudra pour le gouvernement.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, les accusations sont injustes et inexactes. Le cabinet du premier ministre n'est jamais intervenu dans ce dossier en particulier ni dans un autre. D'autres députés de la Chambre approuvent les mesures que j'ai prises. Certains députés, tant du parti du député que du Nouveau parti démocratique, m'ont félicité pour la qualité des services qu'ils ont reçus, à l'instar de tous leurs collègues.

Nous avons examiné le bien-fondé du dossier. Il a fallu près de quatre mois entre le moment où j'ai examiné le dossier de cette personne et celui où nous nous sommes rendu compte qu'il y avait de bonnes raisons de traiter sa demande sur place. Chaque année, 15 000 permis du ministre sont délivrés, et dans presque 25 p. 100 des cas . . .

M. Marchi: Quel est donc ce bien-fondé? Quelles sont ces bonnes raisons?

M. le Président: La présidence, cédant au désir de la Chambre, a donné au député de York-Ouest d'amples possibilités de poser sa question. Par esprit de justice, les députés de l'opposition doivent permettre au ministre d'y répondre.

M. Weiner: Monsieur le Président, je serai heureux de déposer cette correspondance si mon collègue est d'accord, de façon à ce que tous les députés puissent lire ce qu'il m'a dit.

Des voix: Bravo!

M. Weiner: Êtes-vous d'accord?

M. le Président: Le ministre a peut-être quelque chose à ajouter à sa réponse. Je lui demande de le faire.

M. Weiner: Ce qui importe à mes yeux, c'est la façon dont les Canadiens perçoivent notre système de détermination du statut de réfugié. Je sais qu'il a l'approbation de presque tous les Canadiens, que la procédure suivie est juste, raisonnable et équitable, et c'est bien ce qui ennuie l'opposition. Ils essaient d'attaquer sur un autre front. Où est votre crédibilité? Où est votre honnêteté?

• (1430)

Des voix: Bravo!

LES CIRCONSTANCES QUI ONT JUSTIFIÉ LA DÉCISION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je m'adresse. Dans l'une de ses réponses, il a déclaré qu'il agissait en l'occurrence «lorsque les circonstances le justifient». Quelles étaient exactement les circonstances qui ont justifié l'action prise dans l'affaire Grossmann? Donnez-nous une réponse complète et précise dès maintenant.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le monsieur en question se trouve au Canada dans le cadre d'un programme d'échange franco-canadien. Il a obtenu des permis de travail six années de suite. Le permis actuel devait prendre fin le 30 septembre. Apparemment, il a un fils qui a épousé une Canadienne et qui aurait pu le parrainer. Selon toute apparence, il avait les meilleures chances du monde de demeurer au Canada, compte tenu de ce qu'il lui aurait apporté. J'ai trouvé qu'il n'y avait pas de raison de l'obliger à quitter le pays quand nos procédures permettent d'examiner les demandes chez nous.